

Le handicap salarial serait de 12 %, ou de 0,3 % en tenant compte de la productivité

■ En marge des discussions sur les métiers en pénurie, les partenaires sociaux se sont vu remettre un document du Conseil central de l'économie (CCE).

En marge des discussions budgétaires, d'autres pourparlers importants se déroulent entre les principaux acteurs socio-économiques du pays. Sollicités par le Premier ministre Charles Michel, les partenaires sociaux (G10) sont arrivés à s'entendre sur un certain nombre de propositions à propos du "Jobs deal" (métiers en pénurie). Lesquelles? "Ces propositions feront l'objet d'une communication précise, lorsque Charles Michel aura avalisé le document", explique-t-on à la Fédération des entreprises de Belgique (FEB) et du côté de l'Union des classes moyennes (UCM). Même souci de discrétion chez les syndicats, même si, du côté de la FGTB, on regrette un manque de vision. "Il faut des solutions concertées entre tous, sans tomber dans la lasagne institutionnelle", estime Robert Vertenueil, secrétaire général de la FGTB.

Le patronat estime que le handicap salarial historique se monte encore à 16, voire 17 %.

En marge des discussions sur les métiers en pénurie, les partenaires sociaux se sont vu remettre un document du Conseil central de l'économie (CCE) en vue de la discussion sur le futur accord interprofessionnel (AIP 2019-2020). "Il ne s'agit pas encore d'un document officiel, mais bien d'une base de travail pour entamer les discussions sur la loi salariale. Il s'agit d'une analyse, notamment, permettant de définir la hauteur du handicap salarial en Belgique", confirme une source gouvernementale. Sujet délicat qui fait l'objet d'après discussions depuis des années entre patrons et syndicats. Alors qu'une bonne partie du handicap salarial a été résorbée ces dernières années, avec la nouvelle loi salariale (qui remplace la loi de compétitivité de 1996), les partenaires sociaux vont devoir s'accorder sur la hauteur historique du handicap.

Vision opposée

Les syndicats estiment qu'il n'y a plus de handicap salarial du fait des gains de productivité réalisés ces dernières décennies, tandis que du côté patronal, on juge que le handicap s'élève encore à 16, voire 17 % par rapport aux salaires dans les pays limitrophes. Deux postures aux antipodes qui vont naturellement pimenter les discussions à l'automne sur la marge pour les futures hausses salariales des travailleurs. Or, que contient la note – "pas encore officielle" – du CCE ? Que le handicap salarial se monte à 12 %, et que si l'on tient compte des gains de productivité, le handicap salarial s'élève à 0,3 %. "Cette note, chacun l'a reprise avec soi pour l'étudier et on en discutera en septembre. Il faudra vraiment voir d'un point de vue méthodologique ce qui a été pris en compte", explique Robert Vertenueil. Et voir aussi si d'un point de vue historique, on est remonté à la bataille des éperons d'or, ou à l'après-guerre, complète Marie-Hélène Ska (CSC). On ne peut donc pas encore se positionner, parce qu'il ne s'agit encore que d'un document de travail sur lequel on ne s'est pas entendu au niveau des partenaires sociaux", précise Olivier Valentin, représentant du Syndicat libéral au sein du G10 (CGSLB). "Avec ces deux chiffres – 12 % de handicap salarial et 0,3 % si l'on tient compte des gains de productivité –, les discussions ne seront de toute façon pas simples", conclut notre source gouvernementale. Mais les voilà lancées...

François Mathieu